

TRANSPORTS

GUIDE

DE LA

MOBILITÉ

EN SEINE-ET-MARNE

AU BUREAU EN
COVOITURAGE

ACCOMPAGNER MON FRÈRE AVEC
PAM 77

AU CINÉMA AVEC
SEINE-ET-MARNE EXPRESS

AU THÉÂTRE AVEC LE
TRANSILIEN

À LA SALLE DE SPORT AVEC LE
T ZEN



seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

ÉDITO



VINCENT ÉBLÉ
Sénateur
Président du
Département
de Seine-et-Marne



LÉO AÏELLO
Vice-président
du Département,
chargé des
transports



ANDRÉ AUBERT
Vice-président
du Département,
chargé de la voirie
départementale

RER, Seine-et-Marne Express, PAM77, transport à la demande, véhicule personnel, covoiturage, vélo... : pour se déplacer dans un grand département comme la Seine-et-Marne, les possibilités sont variées et souvent combinées au cours d'une même journée.

Que ce soit pour le travail, la scolarité, les loisirs ou pour accéder aux services de proximité, la mobilité est au cœur des préoccupations des Seine-et-Marnais. Le Département agit donc pour faciliter les déplacements : développement des lignes de bus Seine-et-Marne Express, tarifs abordables, entretien des routes, sécurité routière, bourse aux transports pour les étudiants, mise en place d'alternatives innovantes et fiables à la voiture particulière ou encore implication dans les projets de transports à l'échelle de l'agglomération parisienne.

Vous retrouverez dans ce guide l'ensemble des renseignements pratiques pour mieux vous déplacer en Seine-et-Marne.

Bons voyages !

SOMMAIRE

/ CHIFFRES CLÉS	6
-----------------	---

/ SE DÉPLACER AUJOURD'HUI

TRANSPORTS EN COMMUN	8
· RÉSEAU FERRÉ	
· RÉSEAUX COMPLÉMENTAIRES	
· SEINE-ET-MARNE EXPRESS	
· RÉSEAUX LOCAUX	
· TRANSPORTS À LA DEMANDE	
TITRES DE TRANSPORT	19
· FORFAITS AMÉTHYSTE ET COUPONS MOBILIS	
TRANSPORTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES	21
TRANSPORTS SCOLAIRES	22
ROUTES DÉPARTEMENTALES	24
· RÉSEAU ROUTIER	
· DES ROUTES PLUS SÛRES	
· ROULER EN PÉRIODE HIVERNALE	
AUTRES MODES DE DÉPLACEMENTS	29
· COVOITURAGE	
· LIAISONS DOUCES	

/ SE DÉPLACER DEMAIN

AMÉLIORATION DES RÉSEAUX EXISTANTS	32
T ZEN 2	34
GRAND PARIS EXPRESS	35

LE TERRITOIRE

- **49 %** de la superficie de l'Île-de-France
- **2 villes nouvelles** : Sénart et Marne-la-Vallée
- **2^e département le plus touristique d'Île-de-France**
- **1,3 million d'habitants**

LE RÉSEAU

- **1 aéroport international** : Paris-Charles de Gaulle
- **2 gares TGV** Chessy et Roissy
- **3 lignes Transilien** : K - P - R
- **4 lignes RER** : A - B - D - E
- **453 km** de réseau ferroviaire et **125 km** de réseau TGV
- **20 900 km** de réseau routier dont **4 330 km** de routes départementales

BON À SAVOIR

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens.

Le Département est partenaire du STIF qui lui confie la réalisation de projets de transports publics répondant aux besoins de déplacements spécifiques des Seine-et-Marnais.

LES USAGES

- **3 déplacements sur 4** sont internes au département
- **4,4 millions** de déplacements par an*
- **12 %** des déplacements se font en transports en commun*
- **17 km** en moyenne pour le trajet domicile-travail**
- **58 % des Seine-et-Marnais** travaillent en Seine-et-Marne**
- **60 %** des déplacements se font en voiture*
- **88 %** des ménages possèdent au moins une voiture

*Source EGT 2010.

**Source INSEE - Février 2011 - « Les migrations domicile - travail en Seine-et-Marne ».

SE DÉPLACER AUJOURD'HUI

- ↳ TRANSPORTS EN COMMUN
- ↳ TITRES DE TRANSPORT
- ↳ TRANSPORTS
POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ↳ TRANSPORTS SCOLAIRES
- ↳ ROUTES DÉPARTEMENTALES
- ↳ AUTRES MODES DE DÉPLACEMENTS

RÉSEAU FERRÉ

Vaste département, la Seine-et-Marne dispose d'un réseau ferré permettant de rallier la capitale, les grandes villes du territoire et celles de province.



LIGNES RER

- **RER A** : Terminus Marne-la-Vallée - Chessy
- **RER B** : Terminus Mitry-Claye et Aéroport CDG 2
- **RER D** : Terminus Melun
- **RER E** : Terminus Tournan et Chelles-Gournay

LIGNES TRANSILIEN

- **Réseau K** : au départ de Paris Nord, direction Crépy-en-Valois (Oise) via Mitry-Claye
- **Réseau P** : au départ de Paris Est, plusieurs directions :
La Ferté-Milon (Aisne), Château-Thierry (Aisne), Coulommiers (liaisons en autocars de Coulommiers vers La Ferté-Gaucher), Provins, Crécy-la-Chapelle et Troyes (Aube)
- **Réseau R** : au départ de Paris Lyon, plusieurs directions :
Montereau (via Fontainebleau-Avon), Montargis (Loiret), Laroche-Migennes (Yonne) et Sens (Yonne)

TGV

Gares de Marne-la-Vallée Chessy et de l'aéroport Roissy CDG 2. Environ soixante TGV par jour transitent par ces deux gares (hors Eurostar) avec pour principales destinations : Marseille, Lyon, Montpellier, Lille, Strasbourg, Bruxelles, Londres, Bordeaux...

+ D'INFOS

Pour consulter les horaires en temps réel : infolignes.com

Itinéraires et informations générales sur les transports en commun en Île-de-France : vianavigo.com

RATP (pour le RER A) :
ratp.fr, tél : 32 46 (0,34€/min depuis un poste fixe)

SNCF (pour les autres lignes) :
transilien.com, tél : 36 58 (0,23€/min depuis un poste fixe)

RÉSEAUX COMPLÉMENTAIRES

LE RÉSEAU NOCTILIEN

Noctilien est un service de nuit, fonctionnant de 0h30 à 5h30 du matin, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Exploité par la RATP et Transilien SNCF, ce réseau est organisé autour de 5 grandes stations de correspondance dans Paris d'où partent et passent des lignes vers toute l'Île-de-France.

7 lignes sont à destination de la Seine-et-Marne au départ de Châtelet-les-Halles, Gare de l'Est et Gare de Lyon.

+ D'INFOS

[seine-et-marne.fr/
transport](http://seine-et-marne.fr/transport)

CITALIEN « SÉNART-MELUN »

La ligne actuelle Citalien relie les agglomérations de Melun et Sénart. Elle préfigure la mise en place d'un nouveau service T Zen 2 entre Sénart et Melun, à l'horizon 2020.

La fréquence est d'un passage toutes les trente minutes toute la journée, du lundi au vendredi (sauf la dernière course) et toutes les 30 minutes le samedi entre 10h00 et 19h30.

Le Citalien est en correspondance avec l'ensemble des lignes des réseaux Mèlibus, Sénart Bus, ainsi que les lignes Seine-et-Marne Express n°01, 18, 46 et 47.

Transporteur : Transdev Vaux-le-Pénil.

Collectivités gestionnaires : SAN Sénart, CAMVS, Département de Seine-et-Marne.

T ZEN 1

Pour une réponse adaptée aux évolutions des modes de vie des voyageurs et des territoires en Île-de-France, le STIF a imaginé un nouveau mode de transport : le T Zen. À l'image du tramway, le T Zen circule sur des voies dédiées, garantissant ainsi un temps de parcours attractif et fiable.

La ligne T Zen 1 "Sénart - Corbeil", en service depuis juillet 2011, relie la gare de Lieusaint - Moissy (RER D) à celle de Corbeil-Essonnes (RER D).

Le T Zen fonctionne de 5h à minuit 7 jours/7.



Seine-et-Marne express



LE +

N° Azur 0810 64 64 64 (prix d'un appel local)

INFOMOBI : Accessibilité des réseaux des transports collectifs de la Région infomobi.com

HORAIRE ET PLANS DES LIGNES : seine-et-marne.fr/transport ou application mobile du site du Département : seine-et-marne.mobi

Des fiches horaires sont également disponibles à bord des véhicules

SEINE-ET-MARNE EXPRESS

Financées par le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et exploitées par neuf sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré.

Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau Seine-et-Marne Express n'a cessé de se développer afin de répondre, au mieux, aux besoins en déplacements des Seine-et-Marnais. Il compte aujourd'hui douze lignes, offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. Le réseau parcourt près de 12 millions de kilomètres par an et transporte quotidiennement, en semaine, plus de 15 000 voyageurs.

JOURS DE FONCTIONNEMENT DES LIGNES

- **Toute l'année, du lundi au dimanche (y compris les jours fériés)** : lignes n°1, 17, 18, 19, 20, 34, 46, 50, 67 et 69
- **Toute l'année, du lundi au samedi (hors jours fériés)** : lignes n°16 et 47

FRÉQUENCE DE PASSAGE DES CARS

(Sauf les lignes n°16 et 67)

En semaine : un service toutes les 30 minutes au minimum en heures de pointe et toutes les heures en heures creuses et en soirée.

Le week-end : un service au minimum toutes les heures (sauf le dimanche pour les lignes n°1 et 46)



BON À SAVOIR

Les titres de transport valables sur Seine-et-Marne Express

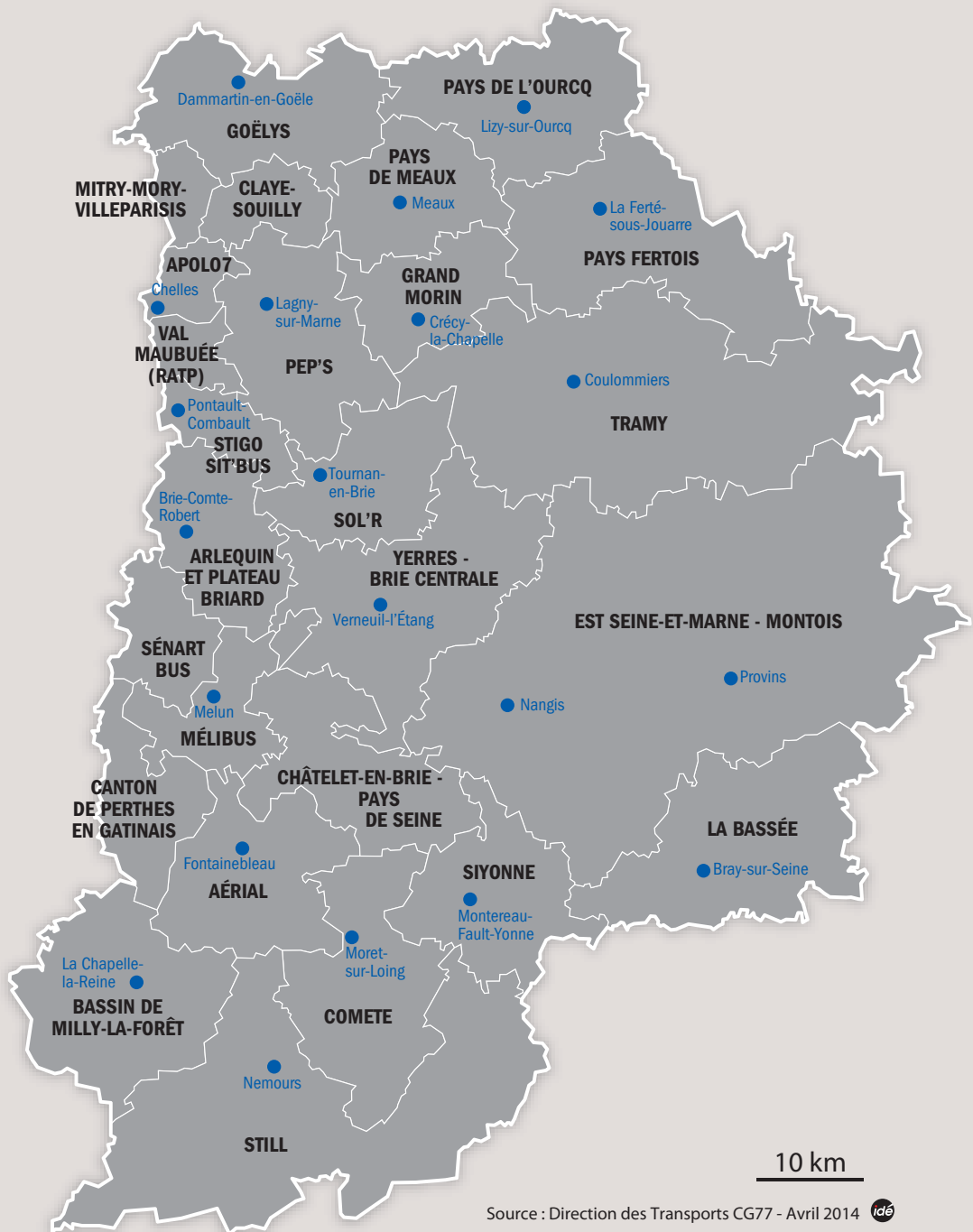
- Ticket T+
- Navigo et Navigo Imagine R
- Carte Scolaire Bus
- Mobilis (journée)
- Ticket jeune (week-end)
- Forfait Améthyste
- Billet vendu à bord

INFORMATIONS

Comment bien voyager

- Faire signe au conducteur à l'arrêt de bus
- Valider son titre de transport
- Signaler son arrêt de descente. Pour votre sécurité, le conducteur n'est pas autorisé à marquer un arrêt en dehors des arrêts officiels.
Attention : sur certaines lignes, des points d'arrêt sont réservés à la montée ou à la descente. Merci de bien vouloir vous reporter aux indications figurant sur les fiches horaires des lignes : seine-et-marne.fr

LES RÉSEAUX LOCAUX DE TRANSPORT EN SEINE-ET-MARNE



RÉSEAUX LOCAUX

La Seine-et-Marne compte vingt-six réseaux de transport, placés sous la responsabilité du STIF, gérés et cofinancés par des intercommunalités ou des communes.

Ces réseaux permettent d'organiser l'offre de transport collectif autour d'une agglomération ou d'un bassin de vie. Ils assurent principalement la desserte des gares, des établissements scolaires, des pôles d'emplois et des équipements publics.

Le Département de Seine-et-Marne participe au financement et à l'organisation de dix-sept de ces réseaux :



AÉRIAL AUTOUR DE FONTAINEBLEAU

Transporteurs :

Transdev Vulaines - 01 64 23 71 11
Cars Losay - 01 64 38 80 40

Collectivités :

Communauté de communes du Pays de Fontainebleau - 01 64 70 10 80
Communauté de communes Entre Seine et Forêt - 01 64 23 98 95
Commune Samois - 01 64 69 54 69

APOLO 7 AUTOUR DE CHELLES

Transporteur :

Société de transport du Bassin Chellois
01 64 72 00 54

Collectivité :

Syndicat intercommunal des transports du bassin Chellois et des communes environnantes (SITBCCE)
01 64 72 84 84

ARLEQUIN AUTOUR DE BRIE-COMTE-ROBERT

Transporteurs :

Transdev N4 Mobilités - 01 64 40 79 90
Transdev SETRA - 01 64 05 09 20
Transdev Saint-Fargeau-Ponthierry
01 64 10 29 20

Collectivités :

Communauté de communes de l'Orée de la Brie - 01 60 62 15 81
Communauté de communes des Gués de l'Yerres - 01 60 29 18 69

LA BASSÉE AUTOUR DE BRAY-SUR-SEINE

Transporteur :

Les cars Moreau - 01 64 01 82 05

Collectivité :

Communauté de communes de la Bassée
01 60 67 09 10

CANTON DE PERTHES-EN-GÂTINAIS

Transporteur :

Transdev Saint-Fargeau-Ponthierry
01 64 10 29 20

Collectivités :

Communauté de communes du Pays de Bière - 01 60 66 12 53
Communauté de communes de Seine-École
01 64 89 51 40
Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine - 01 64 79 25 25

COMÈTE AUTOUR DE MORET-SUR-LOING

Transporteurs :

Transdev Vulaines - 01 64 23 71 11
Transdev Interval - 01 64 70 31 15
Transdev Nemours - 01 64 45 55 55

Collectivités :

Communauté de communes Moret Seine-et-Loing - 01 60 70 70 20
Syndicat intercommunal de transport du Sud Seine-et-Marne - 01 64 28 86 11

GOËLYS AUTOUR DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

Transporteur :

Courriers de l'Île-de-France - 01 60 03 63 63

Collectivité :

Syndicat mixte de la Goële - 01 60 03 71 08

GRAND MORIN AUTOUR DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

Transporteur :

Transdev Marne-et-Morin - 01 64 63 59 59

Collectivités :

Communauté de communes du Pays Créçois
01 64 63 46 40 / cc-payscrecois.fr
Ville de Montry - 01 64 63 44 44

PAYS FERTOIS AUTOUR DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Transporteurs :

Transdev Marne-et-Morin - 01 60 22 43 57
Transdev Darche Gros - 01 64 04 15 22

Collectivité :

Communauté de communes du Pays Fertois
01 60 22 10 92

PAYS DE L'OURCQ AUTOUR DE LIZY-SUR-OURCQ

Transporteur :

Transdev Marne-et-Morin - 01 60 61 26 40

Collectivité :

Communauté de communes du Pays
de l'Ourcq - 01 60 61 55 00

PEP'S DES SECTEURS III ET IV DE MARNE-LA-VALLÉE

Transporteurs :

Transdev Autocars de Marne-la-Vallée (AMV)
01 60 07 94 70
Transdev Marne-et-Morin - 01 60 61 26 40

Collectivité :

Syndicat intercommunal des transports
des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée
et des communes environnantes
01 60 31 54 74
ou 0 891 705 075 (0,20 €/min)
buspeps.fr

SÉNART BUS VILLE NOUVELLE DE SÉNART

Transporteur :

Transdev Lieusaint - 01 64 13 46 13
ou centrale d'appels : 0 810 77 10 77
(prix d'un appel local)

Collectivité :

Syndicat d'agglomération nouvelle de
Sénart - 01 64 13 17 00 - senart.com

SIYONNE AUTOUR DE MONTEREAU

Transporteurs :

Transdev Interval - 01 64 70 31 15
Procars - 01 60 67 30 67

Collectivité :

Syndicat intercommunal de transports
collectifs de Montereau et ses environs
01 60 96 19 46
reseau-siyonne.fr

SI'T BUS / STIGO AUTOUR DE PONTAULT-COMBAULT OZOIR-LA-FERRIÈRE

Transporteur :

Transdev N'4 Mobilités - 01 64 40 79 90

Collectivités :

Communauté d'agglomération
Brie Francilienne - 01 60 64 06 41
Syndicat de transports intercommunal
des communes de Gretz-Armainvilliers
et Ozoir-la-Ferrière (STIGO)
01 64 43 35 40

SOL'R AUTOUR DE TOURNAN-EN-BRIE

Transporteurs :

Transdev N'4 Mobilités - 01 64 40 79 90
Transdev Darche-Gros - 01 64 04 15 22

Collectivités :

Communauté de communes du Val Bréon
01 64 51 33 26
Communauté de communes des Sources
de l'Yerres - 01 64 07 43 34
Ville de Tournan-en-Brie
01 64 42 52 42

STILL

AUTOUR DE NEMOURS

Transporteurs :

Transdev Nemours - 01 64 45 55 55

Transdev Interval - 01 64 70 31 15

Collectivité :

Syndicat intercommunal de transport du

Sud Seine-et-Marne - 01 64 28 86 11

TRAMY

AUTOUR DE COULOMMIERS

Transporteur :

Transdev Darche-Gros - 01 64 04 15 22

Collectivité :

Syndicat des transports de l'agglomération
de Coulommiers (STAC) - 01 75 99 71 05

LES AUTRES RÉSEAUX DE TRANSPORT

CHÂTELET-EN-BRIE

PAYS DE SEINE

Transporteurs :

Transdev Vulaines - 01 64 23 71 11

Transdev Saint-Fargeau-Ponthierry

01 64 10 29 20

Collectivité :

Syndicat des transports de la région du

Châtelet-en-Brie - 01 60 69 40 40

CLAYE-SOUILLY

Transporteur :

Transdev Trans Val de France

01 60 01 93 38

EST-SEINE-ET-MARNE – MONTOIS

Transporteur :

Procars - 01 60 67 30 67

Collectivités :

Communauté de communes du Provinois

01 60 58 60 58

cc-du-provinois.fr

Ville de Nangis - 01 64 60 52 00

PAYS DE MEAUX

Transporteurs :

Transdev Marne-et-Morin - 01 64 33 26 04

marne-et-morin.fr

Courriers de Île-de-France

01 60 03 63 63

Collectivité :

Communauté d'agglomération du Pays

de Meaux - 01 60 09 97 00

agglo-paysdemeaux.fr

MÉLIBUS

AUTOUR DE MELUN

Transporteur :

Transdev Vaux-le-Pénil

Numéro indigo : 0820 220 077 (0,09 €/min)

Collectivité :

Communauté d'agglomération

Melun Val-de-Seine - 01 64 79 25 75

agglo-melunvaldeseine.fr

(rubrique transport)

AUTOUR DE MILLY-LA-FORÊT

Transporteur :

Les cars bleus - 01 64 98 85 21

MITRY-VILLEPARISIS

Transporteur :

Courriers de Île-de-France

01 48 62 38 33

Collectivités :

Ville de Compans - 01 60 26 10 06

Ville de Mitry-Mory - 01 60 21 61 10

Ville de Villeparisis - 01 64 67 52 00

YERRES – BRIE CENTRALE

Transporteurs :

Transdev Darche-Gros - 01 64 04 15 22

Transdev N'4 Mobilités - 01 64 40 79 90

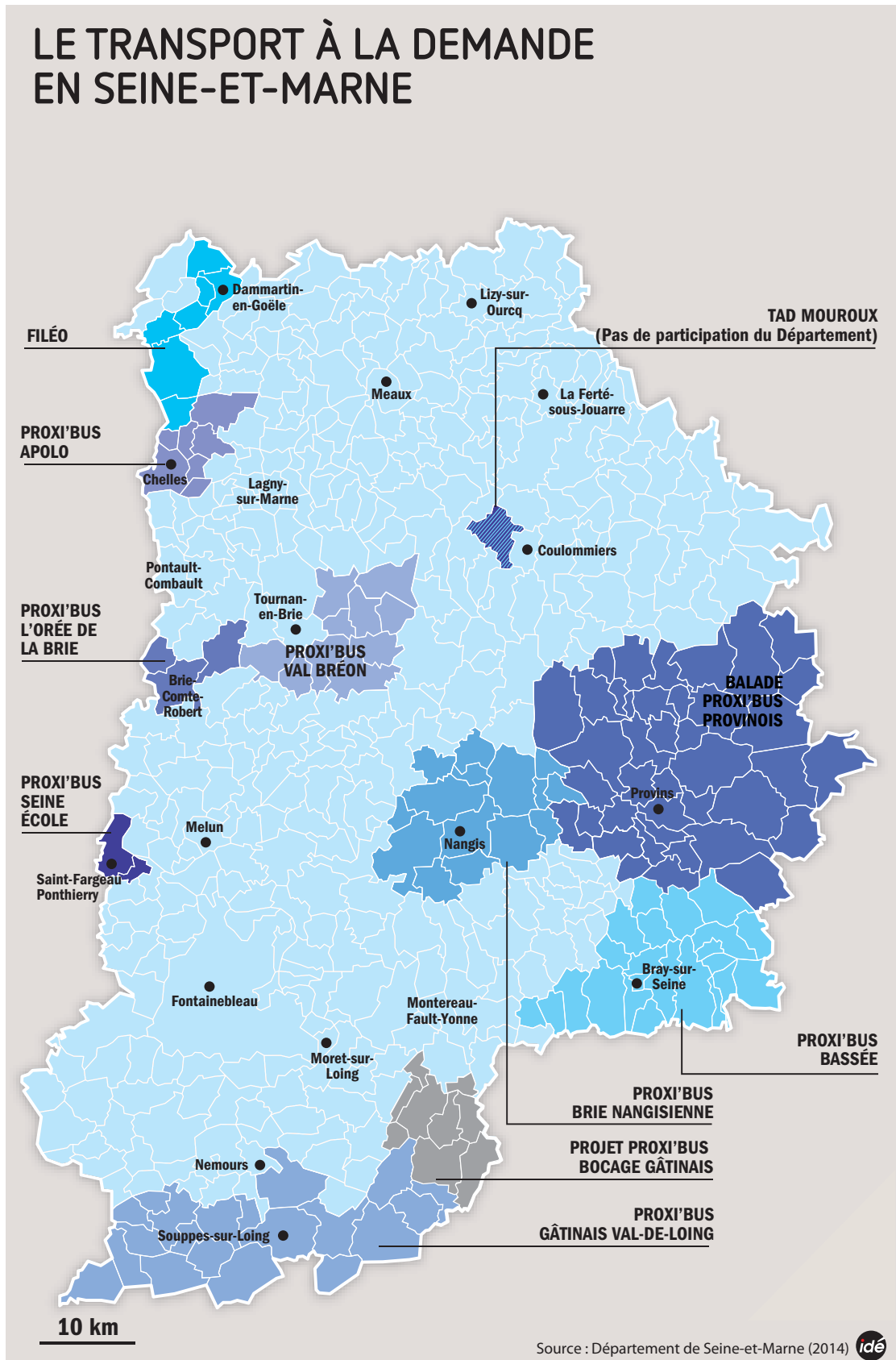
RATP - SECTEUR VAL MAUBUÉE ET CHELLES

Transporteur :

RATP - 32 46 (0,34€/min à partir d'un poste fixe)

ratp.fr - valmaubuee.fr

LE TRANSPORT À LA DEMANDE EN SEINE-ET-MARNE



TRANSPORTS À LA DEMANDE

Le transport à la demande (TAD) repose sur le principe suivant : le service ne fonctionne que s'il y a des passagers à transporter et qu'une réservation du trajet a été effectuée.

Ce dispositif permet d'offrir un service de transport public dans les territoires ruraux peu desservis par les lignes de bus. Dans les zones urbaines, il peut fonctionner en heures creuses, en soirée ou le week-end, en complément des réseaux de transport. En Île-de-France, la course d'un TAD s'effectue de point d'arrêt à point d'arrêt (porte-à-porte non autorisé), avec les titres de transport franciliens. Il existe plusieurs services de transport à la demande en Seine-et-Marne. Ils sont mis en œuvre par des collectivités locales après délégation de compétence, accordée par le STIF. Les services Proxi'bus ainsi que Filéo bénéficient d'un soutien financier du Département de Seine-et-Marne et du STIF.

FILÉO

Organisé par le STIF, Filéo dessert les communes de Dammarville-en-Goële, le Mesnil-Amelot, Longperrier, Mitry-Mory, Othis, Villeparisis et Villeneuve-sous-Dammartin à destination de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle et des zones industrielles du Mesnil-Amelot. Il fonctionne tous les jours, 24h/24, en complément des lignes n°23 « Villeparisis - Roissy » et n° 701 « Othis - Roissy ». Les principaux titres de transports de la tarification francilienne (carte Navigo, ticket T+...) sont valables sur ce service.

BALADE PROXI'BUS PROVINOIS

Ce service assure des liaisons (deux allers-retours par jour) depuis les quarante communes de la Communauté de communes du Provinois vers la ville centre de Provins, du lundi au samedi.

PROXI'BUS SEINE-ÉCOLE

Ce service assure des liaisons internes entre les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.



+ D'INFOS

Réservations
et renseignements :
01 74 37 24 77
ou fileo.com

+ D'INFOS

Communauté de
communes du Provinois :
01 60 58 67 67
ou cc-provinois.fr

+ D'INFOS

Communauté de
communes Seine-École :
01 64 10 01 23
ou cdc-seine-ecole.fr

+ D'INFOS

Syndicat intercommunal
des transports du bassin
Chellois et des communes
environnantes :
01 48 70 47 67 ou
mame-chantereine.fr

+ D'INFOS

Communauté de
communes de l'Orée de
la Brie :
0 800 77 78 79 ou
loreedelabrie.fr

+ D'INFOS

Communauté de
communes de la Bassée :
01 64 01 82 05

+ D'INFOS

Communauté de
communes du Val Bréon :
01 60 02 32 32
valbreon.fr

+ D'INFOS

Communauté de
communes de la Brie
Nangissienne :
01 60 58 67 67
brienangissienne.fr

+ D'INFOS

Communauté de
communes Gâtinais
Val de Loing :
01 60 63 04 04
cgv177.fr

+ D'INFOS

Commune de Mouroux :
01 64 03 61 15

PROXI'BUS APOLO +

Ce service assure des liaisons internes entre les sept communes du Syndicat intercommunal des transports du bassin Chellois et des communes environnantes. Il fonctionne du lundi au samedi de 20h à 23h et le dimanche de 7h30 à 22h. L'accueil Rézoplus en gare de Chelles-Gournay peut également vous renseigner.

PROXI'BUS DE L'ORÉE DE LA BRIE

Ce service assure des liaisons internes entre les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon. Il fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h.

PROXI'BUS DE LA BASSÉE

Ce service dessert les vingt-trois communes de la Communauté de communes de la Bassée à destination de Bray-sur-Seine les mardis, mercredis et vendredis matin et de Provins les jeudis après midi.

PROXI'BUS VAL BRÉON

Ce service permet aux résidents des dix communes de la Communauté de communes du Val Bréon de se déplacer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, ainsi que vers Tournan-en-Brie, Gretz, Guignes, Rozay-en-Brie et Villeneuve-le-Comte. Il fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 16h toute l'année, hors jours fériés. Attention : le ticket d'accès à bord est à acheter auprès du conducteur au tarif de 1,90 €.

PROXI'BUS DE LA BRIE NANGISSIENNE

Ce service dessert les quinze communes de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne à destination de Nangis les mardis matin et après midi, mercredis matin et samedis matin et de la piscine de Grandpuits le mercredi après midi.

PROXI'BUS GÂTINAIS – VAL-DE-LOING

Ce service dessert les vingt communes de la Communauté de communes du Gâtinais - Val-de-Loing, trois jours par semaine :

- Mardi, mercredi après-midi et jeudi vers Souppes-sur-Loing, Château-Landon et Nemours par la zone ouest.
- Lundi, mercredi et vendredi vers Égreville, Souppes-sur-Loing, Montereau-Fault-Yonne et Nemours par la zone est.

TAD DE MOUROUX

Ce service public communal permet, depuis Mouroux, de se déplacer dans un rayon de 20 km. Il fonctionne tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 18h. Attention : les tickets (au tarif francilien d'un ticket à l'unité) sont à acheter en mairie uniquement.

LES TITRES DE TRANSPORT

La tarification en Île-de-France est déterminée par le STIF, autorité organisatrice des transports de la Région.

LE TICKET T+, POUR LES TRAJETS PONCTUELS

Le Ticket T+ est valable sur la totalité des réseaux RER dans Paris, métro, tramway, bus et T Zen pendant 2 heures après la validation.

LA CARTE NAVIGO, TOUJOURS PLUS PRATIQUE

Cette carte personnalisée, sur laquelle vous pouvez charger le forfait qui correspond le mieux à vos besoins, vous permet d'accéder à toutes les lignes de transports publics.

Navigo, c'est notamment :

→ Des trajets dézonés le week-end, les jours fériés, les petites vacances scolaires et l'été de mi-juillet à mi-août ;

→ Le rechargement en station, sur les distributeurs automatiques de billets (Crédit Mutuel et CIC) ou par Internet sur le site navigo.fr ;

→ Le complément de parcours permet de ne payer que le prix correspondant au trajet effectué en dehors des zones de validité de son forfait.

DES TARIFS POUR TOUS

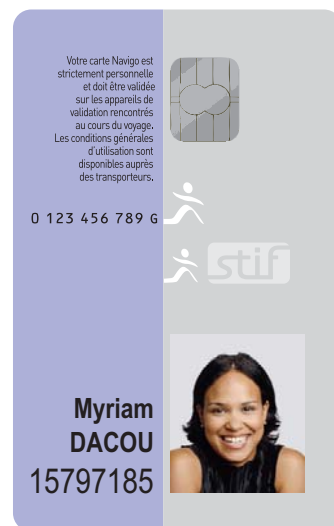
Des tarifs et forfaits spécifiques sont proposés par le STIF en fonction de votre situation et de vos besoins, par exemple :

→ Imagine R pour les moins de 26 ans,

→ Forfait Gratuité transport pour les allocataires du RSA et les membres de leur foyer, les chômeurs sous conditions ;

→ Gratuité Jeunes en insertion, pour les 16-25 ans en formation professionnelle continue dans un dispositif du Service public régional de formation et d'insertion professionnelle ;

→ Forfait solidarité transport pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou de l'Aide Médicale de l'État (AME), ainsi que les membres de leur foyer, et les chômeurs sous conditions.



BON À SAVOIR

Préparez sereinement vos déplacements

vianavigo.com

vous informe sur les itinéraires, les horaires planifiés et les tarifs sur toutes les lignes de transport d'Île-de-France, quel que soit le transporteur (Optile, RATP, SNCF) et quel que soit le mode (Train, métro, tramway, T Zen, bus ou car).

L'application mobile Vianavigo vous permet d'être alertés en temps réels en cas de perturbations du trafic.

+ D'INFOS

Agence Solidarité Transport : 08 00 94 89 99 (appel gratuit depuis une ligne fixe du lundi au vendredi de 9h à 19h)

solidaritetransport.fr

FORFAITS AMÉTHYSTE ET COUPONS MOBILIS

Les forfaits Améthyste sont réservés aux personnes âgées, aux adultes handicapés, aux anciens combattants et aux veuves de guerre, sous conditions de ressources ou de statut. Ils sont achetés par les Départements qui décident, chacun pour leur compte, des catégories de bénéficiaires et des conditions d'octroi. Ils sont téléchargeables sur la carte Navigo et permettent de voyager sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE).

En Seine-et-Marne, deux forfaits Améthyste sont disponibles :

■ **Le forfait Améthyste 4-5** permet de voyager gratuitement (hors frais de dossier de 20 €/an) :

- ↳ toute la semaine dans les zones 4 et 5 en Île-de-France ;
- ↳ les week-ends, les jours fériés, les petites vacances scolaires, l'été de mi-juillet à mi-août, sur l'ensemble des zones (1 à 5).

Il est accessible aux :

Personnes âgées	Anciens combattants* et veuves de guerre**	Adultes reconnus handicapés à 80% par la CDAPH ou titulaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)
Non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques	Sans condition de ressources	Non assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques
Âgées de plus de 65 ans	Âgés de plus de 65 ans	Âgés de plus de 18 ans
Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)		

■ **Le forfait Améthyste 1-5** permet de voyager toute l'année sur l'ensemble des zones en Île-de-France moyennant 150 € de participation (dont 20 € de frais de dossier).

■ **Les coupons Mobilis** permettent, pour des déplacements occasionnels, de voyager gratuitement sur l'ensemble des zones en Île-de-France (dès fin 2014).

Le forfait Améthyste 1-5 et les coupons Mobilis sont accessibles aux :

Anciens combattants* et veuves de guerre**
Sans condition de ressources
Âgés de plus de 65 ans
Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)

*Anciens combattants reconnus par l'ONAC

** Personnes titulaires du Brevet de veuves de guerre. Les veuves d'anciens combattants ne peuvent bénéficier de ces titres de transport.



+ D'INFOS

01 64 14 77 77

Les formulaires de demande sont disponibles dans les communes ou centre communaux d'action sociale (CCAS) de résidence ou sur seine-et-marne.fr/transports

TRANSPORTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Pam 77 est un service public de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées. Pam77 fait partie du réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) Île-de-France, créé par le STIF et la Région Île-de-France. En Seine-et-Marne, il est géré par FlexCité77 pour le compte du Département dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce service fonctionne tous les jours de l'année de 6h à minuit sauf le 1^{er} mai et permet aux bénéficiaires (accompagnateur possible) **d'effectuer tous les types de déplacements de la vie courante**, sauf les déplacements gérés par une aide sociale spécifique. Les usagers sont pris en charge depuis leur domicile jusqu'au lieu de destination dans l'ensemble de la région Île-de-France.

Ce service est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne répondant à l'un des critères suivants :

- ↳ Être titulaire d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80% sans conditions d'âge ;
- ↳ Être titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par la Préfecture ou le Ministère de la Défense ;
- ↳ Être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Les tarifs

Les tarifs pour les abonnés varient en fonction de la distance de la course :

Zones kilométriques	Tarifs régionaux	Tarifs subventionnés par le Département*
Zone 1 de 0 à 15 km	7,30 €	2,80 €
Zone 2 de 15 à 30 km	11,00 €	8,00 €
Zone 3 de 30 à 50 km	18,30 €	13,00 €
Zone 4 de plus de 50 km	36,60 €	36,60 €

* Les prix indiqués correspondent à un trajet aller, le retour constituant lui-même un autre trajet.
À compter du 01/08/14 le plein tarif s'applique à partir de la septième course non prioritaire par mois.



+ D'INFOS

informations et inscription sur : pam77.info

BON À SAVOIR

L'inscription est très importante, car elle permet de bien connaître vos besoins. Une fois inscrits, vous devrez réserver vos transports pour vous rendre vers votre lieu de travail ou pour d'autres motifs de la vie courante. À l'issue de cette inscription, une carte personnalisée vous est délivrée gratuitement.

INFORMATIONS

Réservations : tous les jours (sauf le 1^{er} mai) de 6h à minuit au **0810 0810 77** (numéro Azur) ou **01 64 10 69 00** ou contact@pam77.info ou sur pam77.info

Les réservations peuvent intervenir dans un délai allant de trois semaines à 48h avant le déplacement et jusqu'à une heure avant le déplacement en fonction des disponibilités. N'oubliez pas de signaler la présence ou non d'un accompagnateur.

CHOISIR UN TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ À SES BESOINS

	Lignes régulières		Circuit spéciaux
Pour qui ?	Forfait Imagine'R Élèves du primaire, du secondaire et étudiants ↳ Pour les collégiens et les lycéens avant bac âgés de moins de 22 ans, voir prise en charge financière ci-dessous	Carte scolaire bus lignes régulières ↳ Élèves de moins de 21 ans au 1 ^{er} septembre de l'année scolaire de souscription ↳ Résidant en Seine-et-Marne	Carte Scol'R
		Les élèves externes et demi-pensionnaires avant bac des établissements publics de secteur en Seine-et-Marne bénéficient de la gratuité.	
Réseaux et périmètres de validité	Optile, RATP et Transilien SNCF, hors circuits scolaires, dans la limite de la zone de validité. Forfait dézonné le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires pour un nombre illimité de voyages sur toute l'Île-de-France.	Lignes régulières de bus uniquement pour 1 trajet aller/retour par jour, en période scolaire, du point d'arrêt le plus proche du domicile vers l'établissement scolaire fréquenté.	Circuits spéciaux uniquement, en période scolaire, du point d'arrêt le plus proche du domicile vers l'établissement fréquenté.
Prise en charge financière	À 50% par le Département (hors frais de dossier de 8€) Cette aide est déjà déduite du tarif public (contacter votre commune pour une éventuelle aide financière complémentaire).	Gratuité (hors frais de dossier) assurée par le Département et le STIF sous conditions : ↳ Être domicilié à 3 km ou plus de l'établissement scolaire	
Formulaire d'inscription	À retirer en gare SNCF ou RER et auprès des transporteurs.	À retirer chez les transporteurs. Liste consultable sur seine-et-marne.fr ou optile.com	Téléchargeable sur seine-et-marne.fr , disponible dans les mairies ou les établissements scolaires.
À qui retourner le formulaire d'inscription ?	Agence Imagine R 95905 Cergy-Pontoise cedex 9	Aux transporteurs qui délivrent les cartes. Liste consultable sur seine-et-marne.fr	Département de Seine-et-Marne Direction des Transports bureau de l'offre scolaire Hôtel du Département CS 50 377 77010 Melun cedex
Où se renseigner ?	Agence Imagine R imagine-r.com Tél : 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé)	Auprès des transporteurs. Liste consultable sur seine-et-marne.fr ou optile.com	seine-et-marne.fr ou par courriel : bureauoffrescolaire@cg77.fr ou dans les mairies.
Cas particuliers	Pour les étudiants utilisant les lignes régulières ferrées ou routières, vous pouvez bénéficier de la bourse Mobil'études (conditions et inscription sur seine-et-marne.fr)	Élèves résidant à moins de 3 km de leur établissement scolaire, possibilité de souscrire au forfait Imagine R scolaire, subventionné à 50% par le Département.	Si vous ne remplissez pas les conditions de gratuité, vous pouvez obtenir une carte SCOL'R sous réserve d'une participation financière. Se renseigner auprès du Département.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Département de Seine-et-Marne est responsable du transport scolaire pour les circuits spéciaux scolaires ainsi que pour les élèves et étudiants handicapés.

TITRES SCOLAIRES : IMAGINE R, CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES RÉGULIÈRES ET CARTE SCOL'R

Le tableau ci-contre précise les principaux titres de transport dédiés au public scolaire. Notez que la carte Scol'R est le seul support utilisable sur les circuits spéciaux scolaires.

Le STIF fixe les tarifs publics des différents abonnements, leurs conditions d'utilisation (complétées par le règlement départemental) et participe au financement des transports scolaires aux côtés du Département.

Pour son transport, l'élève doit donc souscrire un seul des trois abonnements proposés.

TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS HANDICAPÉS

Le transport scolaire est gratuit pour les élèves et étudiants handicapés disposant d'une mention spécifique "accord transport scolaire" sur leur notification de la MDPH pour les déplacements entre le domicile et l'établissement scolaire. Les conditions et modalités de prise en charge sont précisées dans le règlement départemental des transports scolaires des élèves et étudiants handicapés.



+ D'INFOS

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- ↳ Direction des transports du Département de Seine-et-Marne par email : btph@cg77.fr
- ↳ MDPH (Maison départementale de personnes handicapées) de Seine-et-Marne au 01 64 19 11 40 (du lundi au vendredi de 9h à 18h) mdph77.fr ou courriel : contact@mdph77.fr

INFORMATIONS



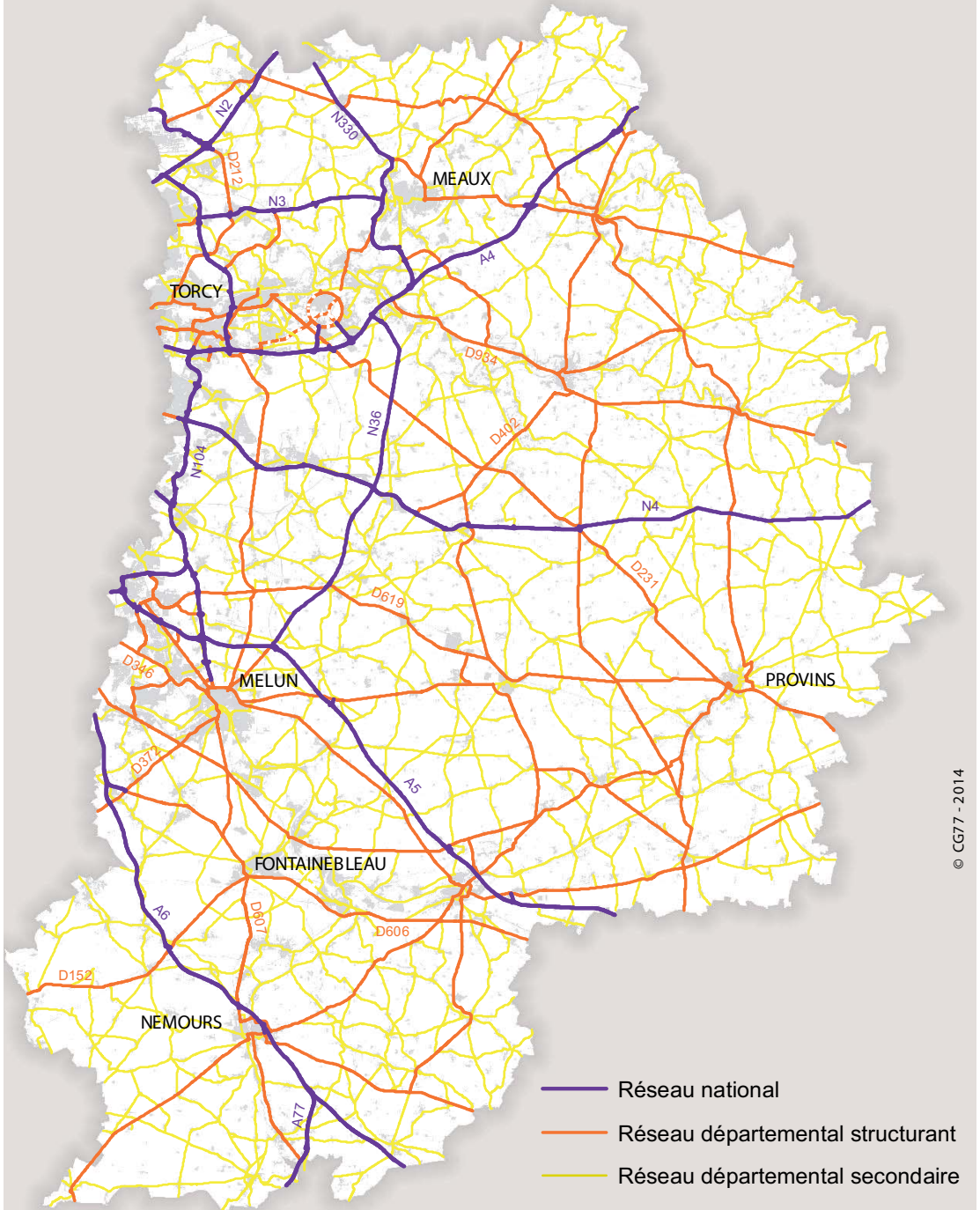
MOBIL'ÉTUDES

Étudiants de moins de 25 ans ?

Le Département allège votre budget transports pour vos trajets domicile / lieu d'études.

Renseignements et inscriptions sur seine-et-marne.fr

LE RÉSEAU ROUTIER EN SEINE-ET-MARNE



© CG77 - 2014

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR - avril 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR

LE RÉSEAU ROUTIER SEINE-ET-MARNAIS

La Seine-et-Marne, premier département francilien par sa superficie, dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France avec 4 330 km de routes départementales. Ce réseau supporte un trafic important, qu'il soit local ou de transit, avec des pointes de cinquante mille véhicules par jour sur certains axes.

ENTREtenir ET RENOUVELER LE RÉSEAU

Une surveillance permanente permet de gérer efficacement les infrastructures au quotidien.

Des "patrouilleurs", qui sont les "yeux de la route", se relayent pour surveiller le réseau et y noter les conditions de circulation ainsi que les éventuels désordres qui pourraient perturber le trafic. Les agents du Département ou des entreprises missionnées interviennent au plus vite pour rétablir des conditions de circulation acceptables à la suite de dégradations du revêtement ou de panneaux de signalisation et suite à des incidents ou à des intempéries.

DES ROUTES PLUS DURABLES AVEC MOINS DE NUISANCES

La conservation, l'amélioration et la modernisation du réseau routier départemental sont réalisées en recherchant les solutions les moins polluantes, en respect avec l'Agenda 21 départemental : utilisation de matériaux recyclés, d'enrobés tièdes, fauchage raisonné des accotements, suppression des pesticides, élimination et valorisation des déchets des bords de routes, etc.



LE +

Faites-nous part
de vos remarques sur
seine-et-marne.fr



zéro pesticide
pour l'entretien des 4 500 km
de routes départementales



LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE SEINE-ET-MARNE
AGIT POUR
LA PROTECTION
DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Vous aussi, vous pouvez agir :
<http://tout.seine-et-marne.fr>

SEINE-MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

BON À SAVOIR

La sécurité des usagers de la route repose en premier lieu sur les actions quotidiennes de surveillance et d'entretien réalisées par les équipes des cinq agences routières territoriales (ART), réparties dans quinze centres d'exploitation.

DES ROUTES PLUS SÛRES

LE PLAN PLURIANNUEL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de confirmer son implication dans le domaine de la sécurité routière, le Département s'est doté d'un nouveau plan pluriannuel départemental de sécurité routière (PPDSR) pour 2012-2014.

Ses objectifs :

- améliorer les infrastructures en réalisant des aménagements de sécurité,
- sensibiliser les usagers, afin de modifier les comportements.

Ce plan s'appuie sur la connaissance de l'accidentalité au travers du bilan annuel des accidents corporels et des analyses spécifiques réalisées lors d'accidents particulièrement graves.

LA SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES

La priorité est donnée aux aménagements améliorant la sécurité routière des points "sensibles" identifiés :

- créer des sections d'approche d'agglomération limitée à 70 km/h en partenariat avec les communes qui indiquent à l'utilisateur qu'il va entrer dans un secteur urbanisé et l'incite à décélérer ;
- aménager des traversées d'agglomération en partenariat avec les communes afin de mieux partager l'espace entre tous les usagers : piétons, deux-roues et véhicules ;
- réaliser des aménagements pour améliorer la fluidité et la sécurité des usagers ;
- réduire les obstacles latéraux qui présentent un risque (arbres, poteaux téléphoniques ou électriques...).



LE +

Le budget d'investissement consacré aux opérations de sécurité représente environ 6 M€.

+ D'INFOS

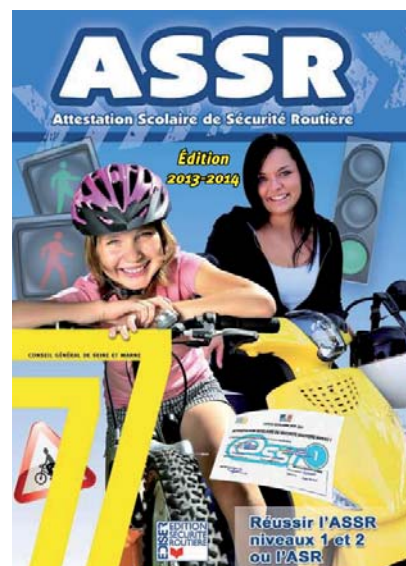
Pour connaître les travaux en cours sur votre trajet, connectez-vous sur seine-et-marne.fr

Des actions spécifiques sont mises en œuvre dans **le massif forestier de Fontainebleau** visant à obtenir une "conduite apaisée" : limitation de vitesse sur certaines portions, réduction du nombre de voies, aménagement de carrefour en giratoire, aménagement de passage inférieur pour les piétons, cyclistes et cavaliers...).

Par ailleurs, le Département aide les communes à réaliser des aménagements routiers urbains en faveur de la sécurité et des modes doux.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DE CERTAINS USAGERS

Les comportements dangereux des conducteurs sont la première cause de l'insécurité routière. Le Département agit pour améliorer la sécurité routière, en développant des actions de sensibilisation pour les jeunes collégiens, futurs conducteurs seine-et-marnais. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les associations intervenant dans le domaine (Association Prévention Routière, Fédération Française des Motards en Colère).



LE SAVIEZ-VOUS?

En Seine-et-Marne :

- ↳ Un livret *Top vélo* est distribué à tous les élèves de 6^e
- ↳ Un livret d'apprentissage de la conduite (livret ASSR) est distribué à tous les élèves des classes de 5^e
- ↳ 19 000 collégiens sont sensibilisés chaque année à la sécurité routière.

LE +

DES AGENTS AU SERVICE DE VOTRE SÉCURITÉ

Sur les 4330 km du réseau de routes départementales, des hommes et des femmes, agents du Département, interviennent tous les jours pour votre confort et votre sécurité.

Leur mission : rassurer et protéger les automobilistes en situation de panne ou d'accident, placer une signalisation spécifique en cas de travaux sur les voies, ramasser au plus vite les objets tombés sur les voies.

Durant leurs activités, ces agents sont exposés à de nombreux risques et chaque année, des accidents parfois mortels sont à déplorer : agents tués, fourgons heurtés par des automobilistes, flèches lumineuses endommagées...

Ces accidents sont imputables à des erreurs de comportement de la part des automobilistes : fatigue, négligence, manque de vigilance, et surtout, vitesse excessive aux abords des zones d'activités (chantiers, interventions d'urgence, etc.)

**Votre vie, votre sécurité est assurée par les agents du Département.
Préservez la leur.**

ROULER EN PÉRIODE HIVERNALE



De mi-novembre à mi-mars, le Département déploie un dispositif spécifique dit de "viabilité hivernale" pour surveiller les routes départementales et assurer en cas de neige ou de verglas, des routes sûres et praticables.

Les interventions des services du Département sont priorisées en 3 niveaux de service :

- le réseau prioritaire de **niveau 1** où le trafic est le plus dense. Sur ces 824 km, les équipes de la Direction principale des routes sont mobilisables 7j/7 et 24h/24
- les 880 km du **niveau 2** sont traités quand le réseau prioritaire a retrouvé des conditions de circulation acceptables
- le réseau de **niveau 3** (2 646 km) n'est pas traité en situation courante, sauf ponctuellement et seulement si la sécurité générale est susceptible d'être affectée (accidents, établissements sensibles enclavés...)

Un réseau de désenclavement permet aux communes situées sur le réseau de niveau 3 d'être reliées plus rapidement aux routes traitées prioritairement (1 000 km). Sur les trois cent trente communes concernées, cent quatre vingt-six ont déjà signé une convention par laquelle un stock de sel suffisant pour réaliser plusieurs opérations de déneigement leur est remis.

Ce dispositif est complété par le recours aux agriculteurs pour aider à dégager certaines routes isolées, en cas de situations exceptionnelles de neige (Protocole avec la Chambre d'Agriculture).

INFORMATIONS

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation en appelant le **0 800 077 001** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Abonnez-vous gratuitement aux alertes météo par mails ou par SMS Info Route 77 sur seine-et-marne.fr

BON À SAVOIR

→ Les barrières de dégel

En période de grand froid, le gel peut former plusieurs couches sur la chaussée. Lors du dégel, ces différentes couches forment une structure fragile, pouvant rompre avec la circulation des poids lourds.

Le Département met en place des barrières de dégel, un dispositif qui interdit la circulation aux camions dont le tonnage excède 7,5 ou 12 tonnes.

→ Le salage

Pour prévenir l'apparition du verglas, le Département utilise une saumure ou bouillie de sel afin d'éviter l'utilisation d'une grande quantité de sel et préserver l'environnement. La technique la plus efficace et la plus écologique en cas de chute de neige reste le raclage mécanique. Un hiver moyen nécessite 6 à 7 000 tonnes de sel contre 2 à 3 000 tonnes pour un hiver doux.

COVOITURAGE

Lancé en 2009, **covoiturage77.fr** est un service gratuit de covoiturage qui permet aux personnes qui effectuent les mêmes trajets de rentrer facilement en contact.

Pics de pollution fréquents, saturation des réseaux routiers, stationnements insuffisants, entretien des routes coûteux, augmentation du prix des carburants... les déplacements en voiture sont, à l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, de plus en plus problématiques.

Avec plus de 60% de ses habitants qui se déplacent en voiture et 80% d'entre eux qui sont seuls dans leur véhicule, notre département est particulièrement adapté à la pratique du covoiturage. Écologique, économique et convivial, le covoiturage permet de **se regrouper pour des trajets domicile / travail et aussi des sorties culturelles ou sportives** (voir la rubrique "tous les événements"). Pour améliorer le service rendu et accroître les chances de covoiturer, covoiturage77.fr bénéficie d'une base de trajets mutualisés qui regroupe plus de quatre mille inscrits.

ENTREPRISES OU COLLECTIVITÉS ?

Covoiturage77.fr propose un service ciblé pour les salariés/agents. Pour s'inscrire et bénéficier d'un espace sécurisé, il suffit de se rendre à la rubrique : "Espace communauté" et de suivre les instructions pour obtenir le code d'accès à transmettre aux personnes intéressées.

DES STATIONS MULTIMODALES

Pour encourager cette pratique, le premier schéma départemental de stations de covoiturage multimodal prévoit l'aménagement de stations dédiées au regroupement des usagers. Au-delà d'un simple espace de stationnement, la station de covoiturage doit favoriser la complémentarité entre les modes de déplacements : proximité des grands axes routiers, accessibilité aux transports en commun, parkings à vélos, etc.



+ D'INFOS

covoiturage77.fr

“ Avec l'augmentation des prix du carburant, j'ai décidé de partager mes trajets avec d'autres personnes. Avec covoiturage77.fr, je peux aller au travail ou me déplacer pour mes loisirs à moindre frais. En plus, c'est bon pour l'environnement et je me suis fait de nouveaux amis.”

JULIE - 32 ANS - PRINGY

LIAISONS DOUCES

Dans la continuité des actions inscrites à son Agenda 21, le Département favorise la création de liaisons douces pour permettre aux usagers d'avoir recours aux déplacements actifs.



Marche à pied et vélo sont des modes de déplacement à part entière parmi les options de mobilités offertes aux Seine-et-Marnais au quotidien, avec une amélioration de la qualité de vie à la clé : gain de temps, économies, impact sur la santé, sur la pollution.

Le schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC), inscrit dans la politique départementale "vélo » la mise en place progressive d'un réseau cyclable cohérent. Celle-ci se traduit par **la création et l'aménagement de pistes cyclables et l'incitation des communes à proposer ce type de réalisation.**

La politique cyclable du Département se développe aussi en direction du vélo loisir, pour les pratiques familiales de fin de semaine, mais également comme support touristique en proposant des parcours en itinérance à la découverte des richesses du territoire.

Le Département de Seine-et-Marne poursuit son engagement dans la mise en place de l'**Eurovéloroute n° 3** qui doit relier Trondheim (Norvège) à St-Jacques de Compostelle (Espagne). Dans la vallée du Loing, la portion entre Saint -Mammès et Dordives dans le Département du Loiret, sera complètement aménagée d'ici 2015, avec un linéaire d'environ 35 km de voies cyclables.

Projets soutenus par l'Union Européenne, les Eurovéloroutes sont un réseau de Véloroutes et Voies Vertes de dimension européenne.

Les Eurovéloroutes correspondent à la fois à des liaisons cyclables de qualité et à des parcours d'intérêt touristique.

L'Eurovéloroute n°3 passera par l'Allemagne, la Belgique, puis la région parisienne avant de rejoindre Saint-Jacques-de-Compostelle dans le nord-ouest de l'Espagne.

SE DÉPLACER DEMAIN

- ↳ AMÉLIORATION DES RÉSEAUX EXISTANTS
- ↳ T ZEN 2
- ↳ GRAND PARIS EXPRESS

AMÉLIORATION DES RÉSEAUX EXISTANTS

PROLONGEMENTS DES RER ET AMÉNAGEMENTS DU TRANSILIEN

RER A

Le RER A est la ligne la plus fréquentée d'Europe, avec plus d'un million de passagers par jour. Cette ligne accueille progressivement la mise en service de trente nouveaux trains à deux étages d'ici fin 2014. Elle fait également l'objet d'un schéma directeur qui a permis l'augmentation de l'offre en été, en soirée et les week-ends. À moyen terme, ce schéma directeur va s'accompagner d'améliorations des infrastructures ferrées notamment afin de prolonger certaines dessertes jusqu'ici terminus dans le Val-de-Marne, jusqu'à Chessy.

RER B

Un important plan de modernisation du RER B dans sa branche nord-est (mis en œuvre en 2013) a permis d'effectuer des travaux de rehaussement des quais, afin de permettre l'accès aux personnes à mobilités réduites. Pour améliorer la régularité, tous les trains sont désormais omnibus de Paris vers Roissy CDG2 et Mitry-Claye.

RER D

Le RER D est la ligne SNCF la plus fréquentée de France, avec près de 550 000 voyageurs par jour. Un schéma directeur du RER D est en cours pour améliorer la qualité de service et la régularité de la ligne par le biais des projets suivants :

- réalisation de deux sous-stations électriques à Lieusaint et Boissise-le-Roi ;
- optimisation du système de signalisation ;
- renouvellement de 27 kilomètres de voie entre Corbeil-Essonnes et Grigny et entre la Ferté-Alais et Malesherbes.

Par ailleurs, un programme de rénovation du matériel roulant, comprenant la rénovation de soixante-dix trains à deux étages, sera achevé d'ici 2016.



RER E

Le prolongement du RER E à l'ouest prévoit de réaménager la ligne existante entre Mantes-la-Jolie et La Défense sur une longueur de 47 km, et de percer un tunnel d'environ 8 km entre La Défense et Hausmann-Saint-Lazare, terminus actuel du RER E. Le projet s'accompagnera de la création de trois nouvelles gares (Porte Maillot, La Défense et Nanterre) afin de décharger, à l'horizon 2020, la partie centrale du RER A.

Dans cette perspective, le Département avec l'ensemble des acteurs locaux soutient le prolongement de la ligne en Seine-et-Marne, avec la création d'une gare multiservices au Val Bréon, à 3 kilomètres à l'est de Tournan-en-Brie, mais également le renforcement de l'offre de transport grâce aux travaux d'infrastructures à l'étude dans le schéma de secteur.

TRANSILIEN LIGNES P ET R

Un cadencement complet de ces lignes a été mis en place en 2008 (ligne R) et en 2009 (ligne P), ce qui a permis d'augmenter significativement l'offre en heures creuses, en soirée et les week-ends. La ligne P a aussi fait l'objet d'un renouvellement de son parc de matériel roulant, avec la mise en service d'une rame de tram-train en juillet 2011, sur la branche Esbly - Crécy-la-Chapelle. Le nouveau matériel "Francilien" est en cours de déploiement depuis février 2013 sur les axes Paris-Meaux puis Paris-Coulommiers. Deux schémas de secteur sont prévus sur ces lignes pour identifier à plus longs termes les besoins futurs de déplacements sur les territoires desservis.

INTERCONNEXION SUD LGV

Le projet d'Interconnexion Sud des lignes à grande vitesse (LGV) en Île-de-France consiste à créer de nouveaux points d'accès à la grande vitesse sans avoir à transiter par la capitale. Le Département soutient la création d'une nouvelle gare à Lieusaint, permettant aux Seine-et-Marnais d'accéder aux liaisons TGV de province à province sans correspondance à Paris, comme c'est le cas aujourd'hui dans les gares de Marne-la-Vallée et Roissy. Réseaux Ferrés de France (RFF) a donné un avis favorable à ce projet qui pourrait voir le jour au delà de 2030.



T ZEN 2

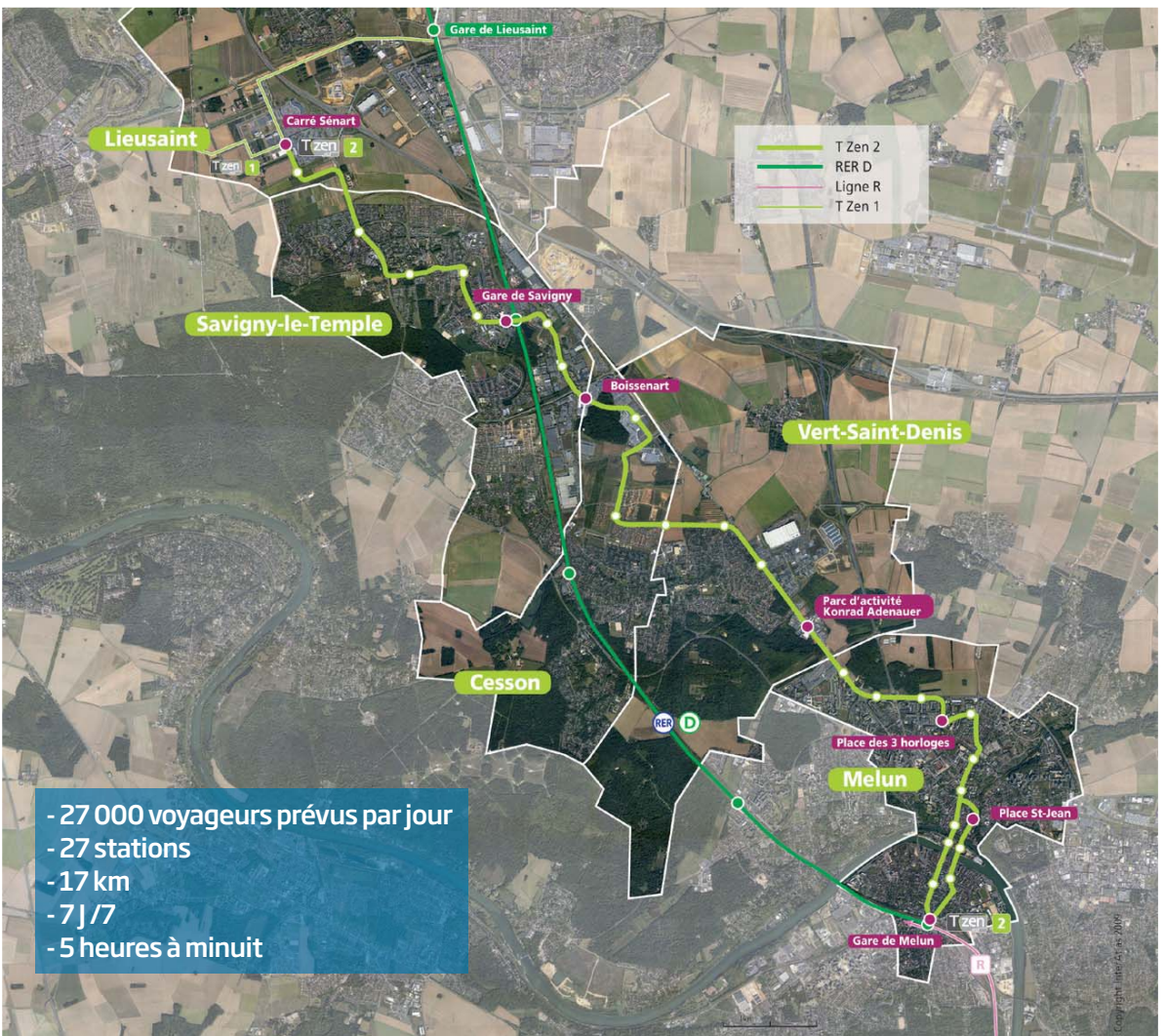
BON À SAVOIR

Début des travaux prévu début 2015 à Melun.
Mise en service à l'horizon 2020.

Projet de transport en commun en site propre, le T Zen 2 offrira une liaison directe et performante **entre la ville nouvelle de Sénart et Melun**. Il traversera 5 communes : Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis et Melun.

Il desservira de nombreux lieux d'habitations (les futurs éco-quartiers de la Plaine de Montaigu à Melun et du Balory à Vert-Saint-Denis, etc.), et d'emplois (les parcs d'activités Jean Monnet et Konrad Adenauer, etc.), des établissements scolaires (le groupe scolaire Jules Verne à Cesson, etc.), des équipements publics (le futur hôpital de Melun, etc.) et des équipements de loisirs (le Carré Sénart, etc.).

Il sera en correspondance avec le RER D, la ligne R du Transilien, le T ZEN 1 et les réseaux de bus du territoire.



+ D'INFOS

Retrouvez l'actualité du projet sur tzen2.com

GRAND PARIS EXPRESS

À l'horizon 2030, le futur métro automatique du Grand Paris comprendra près de 200 kilomètres de lignes nouvelles et soixante douze gares, dont trois en Seine-et-Marne : **Chelles, Noisy-Champs et Le Mesnil-Amelot**.

La Ligne Rouge - 15 Sud, qui reliera le Pont de Sèvres à Noisy-Champs, sera la première ligne à être réalisée. Le début des travaux est prévu en 2015 pour une mise en service à l'horizon 2020. Pour que les voyageurs seine-et-marnais bénéficient pleinement de temps de déplacements réduits, il est indispensable de relier cette nouvelle ligne aux réseaux existants : lignes A, D et E du RER, lignes P et R du Transilien. Le Département a encouragé les 45 000 usagers Seine-et-Marnais qui habitent une commune desservie par ces lignes à participer à l'enquête publique de novembre 2013 pour exiger ces correspondances.

Seine-et-Marnais, **exigez** des **correspondances** entre le **métro du Grand Paris** et vos lignes de **RER** et de **Transilien** !

PARTICIPEZ
L'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ligne Rouge-15 Sud

seine-et-marne.fr
SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT

LE +

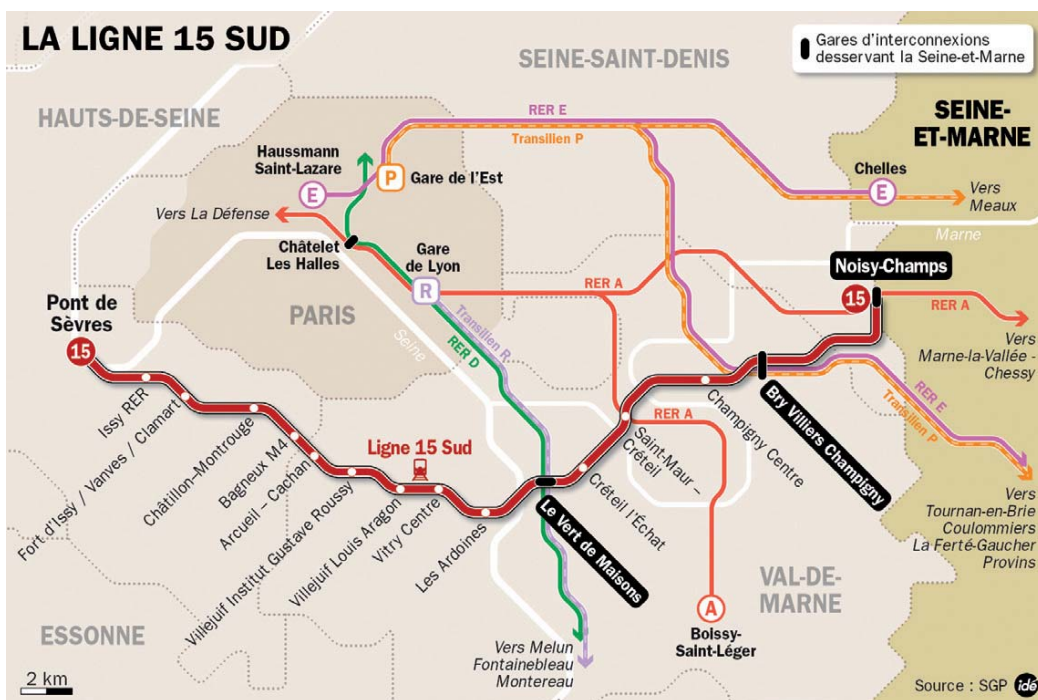
Des temps de déplacement banlieue à banlieue réduits :

Noisy - Champs < > Pont de Sèvres : 35 mn

Melun < > Issy RER : 40 mn*

Fontainebleau < > Créteil L'Échat : 36 mn*

Tournan < > Villejuif - Institut Gustave Roussy : 33 mn**



*hors temps de correspondance et dans l'hypothèse d'une interconnexion entre la ligne R et la ligne 15 en gare de Le Vert de Maisons

**hors temps de correspondance et dans l'hypothèse d'une interconnexion entre la ligne P et la ligne 15 en gare de Bry-Villiers-Champigny

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50 377
77010 MELUN CEDEX
TÉL. : 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE 
LE DÉPARTEMENT